

Garanties conformes à la définition des contrats dits « Solidaires et Responsables », au sens notamment des dispositions de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale et des articles R.871-1 et R.871-2 de ce même code, modifiées par la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 et par le décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 relatifs au 100% santé. Les taux et montants de remboursement indiqués sont ceux du remboursement cumulé de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et de la Mutuelle dans la limite des frais engagés sur la base de remboursement (BRSS) en vigueur au 1er janvier 2025.

	LAURIER HOSPI	BADIANE HOSPI	MUSCADE HOSPI
Frais de séjour en établissement conventionné	100%	125%	125%
Frais de séjour en établissement non conventionné	100%	100%	100%
Honoraires de praticiens, ACO, ADA, ATM, ADC (OPTAM et OPTAM-ACO)	140%	180%	210%
Honoraires de praticiens, ACO, ADA, ATM, ADC (NON OPTAM et NON OPTAM-ACO)	120%	150%	180%
Forfait hospitalier (en MCO, SSR, Psychiatrie sauf Établissements médico-sociaux)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait Patient Urgences (FPU)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Participation aux frais pour actes lourds > 120 €	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (pendant 90 jours/an dont Neuropsychiatrie = 40 jours) ⁽¹⁾ Exclusion pour maison de soins de suite (convalescence, repos, réadaptation, maison de régime et assimilés)	40 €/jour	50 €/jour	60 €/jour
Chambre particulière ambulatoire (dans la limite de 5 jours/an)	15 €/jour	15 €/jour	20 €/jour
Frais d'accompagnement (lit et repas) Limités à 15 jours/an sauf pour les - de 15 ans, adultes handicapés et + de 70 ans (selon modalités définies dans la notice d'information) ⁽²⁾	20 €/jour	25 €/jour	25 €/jour
Cure thermique en milieu hospitalier	100%	100%	100%
Transport remboursé Sécurité Sociale, y compris non lié à une hospitalisation	100%	100%	100%
Prime naissance (soumise à l'adhésion de l'enfant)			
En cas de naissance ou d'adoption	-	100 €	150 €
En cas de naissance gémellaire	-	200 €	300 €

Réseau de soins ACTIL (tarifs négociés auprès des professionnels de santé)

Soins dentaires & Prothèses dentaires	100% Santé*	100% dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF)		
Soins dentaires		100%	100%	125%
Honoraires maîtrisés (dans la limite des HLF)				
- Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale		175%	250%	325%
- Inlays core		175%	250%	325%
- Inlays - Onlays		150%	150%	200%
Honoraires libres				
- Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale		175%	250%	325%
- Inlays core		175%	250%	325%
- Inlays - Onlays		150%	150%	200%
- Prothèses non remboursées par la Sécurité Sociale (par an)		-	150 €	250 €
Autres actes dentaires				
- Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale (jusqu'à 2 semestres par an par bénéficiaire)		150%	225%	275%
- Orthodontie refusée par la Sécurité Sociale (jusqu'à 2 semestres par an par bénéficiaire)		-	150 €	250 €
- Implantologie non prise en charge par la Sécurité Sociale (par an, non cumulable avec parodontologie)		240 €	400 €	600 €
- Parodontologie non remboursée par la Sécurité Sociale (par an, non cumulable avec l'implantologie)		240 €	400 €	600 €
Pharmacie (médicaments SMR : Sécurité Sociale faible 15 %, modéré 30 %, majeur ou important 65 %)		100%	100%	100%
Honoraires médecins généralistes (Consultations, Visites) (OPTAM et OPTAM-ACO)		100%	120%	140%
Honoraires médecins généralistes (Consultations, Visites) (NON OPTAM et NON OPTAM-ACO)		100%	100%	120%
Honoraires médecins spécialistes (Consultations, Visites) ACO, ADA, ATM, ADC (OPTAM et OPTAM-ACO)		120%	160%	200%
Honoraires médecins spécialistes (Consultations, Visites) ACO, ADA, ATM, ADC (NON OPTAM et NON OPTAM-ACO)		100%	140%	160%
Actes d'Imagerie (ADI), Actes d'Echographie (ADE densitométrie osseuse et traitements par rayons (OPTAM et OPTAM-ACO)		100%	100%	150%
Actes d'Imagerie (ADI), Actes d'Echographie (ADE) densitométrie osseuse et traitements par rayons (NON OPTAM et NON OPTAM-ACO)		100%	100%	120%
Analyses et examens de laboratoire		100%	100%	100%
Actes de kinésithérapie, Soins infirmiers, Orthophonistes, Orthoptistes, Sages-Femmes, Auxiliaires médicaux...		100%	100%	100%
Mon soutien PSY : séances d'accompagnement psychologique remboursées par la Sécurité Sociale		100%	100%	100%
Petite orthopédie (ceinture de maintien, bas de contention, semelles ...)		100%	150%	200%
Matériel médical inscrit sur liste LPP		100%	100%	100%
Forfaits divers (remboursement sur présentation d'une facture acquittée) :				
- Prothèses mammaires, capillaires ou oculaires		100% + 150 €	100% + 150 €	100% + 150 €
- Fauteuil roulant (achat)		100% + 150 €	100% + 150 €	100% + 150 €
- Protections incontinence adultes		100 €/an	100 €/an	100 €/an
- Dermopigmentation aréole mammaire (selon modalités définies dans la notice d'information)		100 €/an	100 €/an	100 €/an

	LAURIER HOSPI	BADIANE HOSPI	MUSCADE HOSPI
Réseau de soins ACTIL (tarifs négociés auprès des professionnels de santé)			
Optique Lunettes ⁽³⁾ : Monture + 2 verres de tous types (Classe A) 100% Santé*	Prise en charge intégrale dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)		
Lunettes ⁽³⁾ : Monture + 2 verres - Prix libres (Classe B) - Montures	50 €	70 €	100 €
- 2 Verres simples	100 € (2 x 50 €)	140 € (2 x 70 €)	180 € (2 x 90 €)
- 2 Verres complexes	200 € (2 x 100 €)	250 € (2 x 125 €)	300 € (2 x 150 €)
- 2 Verres très complexes	250 € (2 x 125 €)	300 € (2 x 150 €)	380 € (2 x 190 €)
Lentilles (forfait annuel, commun aux lentilles acceptées et refusées par la Sécurité Sociale) OU - Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	100 €	150 €	200 €
- Lentilles refusées par la Sécurité Sociale	100 €	150 €	200 €
Traitement de la myopie au laser ou autre chirurgie réfractive ⁽²⁾	-	200 €/oeil	250 €/oeil

AIDES AUDITIVES ⁽⁴⁾	Réseau de soins ACTIL (tarifs négociés auprès des professionnels de santé)			
	Audioprothèses - Équipement (Classe I) par oreille 100% Santé*	Prise en charge intégrale dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)		
	Audioprothèses « Équipement Prix Libre » (Classe II) dans la limite de 1 700 € par équipement unitaire	100% + 100 €	100% + 200 €	100% + 300 €
	Accessoires, consommables et piles remboursées Sécurité Sociale	100%	100%	100%
MÉDECINE DOUCE PRÉVENTION ⁽²⁾	Pharmacie HN ou actes HN sur prescription médicale (par an) (Limité à 40€/séance pour la naturopathie, la réflexologie plantaire, les séances de psychologues et la sophrologie)	20 €	40 €	60 €
	Vaccins (par an)	10 €	20 €	20 €
	Traitement anti-tabac (par an) (Hypnose, auriculothérapie, acupuncture, méthode Chiapi...)	-	100 €	150 €
	Test de dépistage du cancer du côlon	100%	100%	100%
	Ostéopathie ou Chiropraxie ou Etiopathie ou Podologie ou Pédicurie ou Acupuncture ou Diététicien ou Nutritionniste ou Psychomotricien (sur facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève ou sur prescription médicale)	1 séance/an 40€/séance	2 séances/an 40€/séance	3 séances/an 40€/séance
	Cure thermale hors hôpital (forfait hébergement, transport et surveillance médicale) (par an et par bénéficiaire)	-	100%	100%
	Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (CACI) ⁽⁵⁾	30 €	30 €	30 €

* Tels que définis réglementairement

(1) Tarif conventionnel en hôpital. (2) Prestation sans tiers payant. (3) Conformément à la définition du «contrat responsable» : pour les adultes et les enfants de plus de 16 ans, le renouvellement d'un équipement (1 monture + 2 verres) est possible au terme d'une période minimale de 2 ans après la dernière prise en charge, sauf en cas d'évolution de la vision ou dans le cas de déficit visuel nécessitant deux équipements sur justification médicale (vision de loin et vision de près). Pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans, le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (1 monture + 2 verres) est possible au terme d'une période minimale d'un an après le dernier remboursement d'un équipement complet. Pour les enfants jusqu'à 6 ans se référer à l'arrêté du 3 décembre 2018. Pour les autres cas dérogatoires se référer au Règlement mutualiste. La date d'acquisition de l'équipement permet de déterminer la date de son renouvellement. (4) Conformément à la définition du «contrat responsable» : le renouvellement d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai s'entend pour chaque oreille indépendamment. S'agissant des équipements relevant de la Classe II, la garantie souscrite couvre dans tous les cas le montant minimal de prise en charge fixé dans le cadre de la législation relative au «contrat responsable». (5) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants) après accord de notre médecin conseil.

Lexique

ACO : Actes d'obstétrique
 ADA - ADC : Actes d'anesthésie - Actes de chirurgie
 ADI - ADE : Actes d'imagerie - Actes d'échographie
 AMC : Assurance Maladie Complémentaire
 AMO : Assurance Maladie Obligatoire
 ATM : Actes Techniques Médicaux
 BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale
 CACI : Certificat médical d'Absence de Contre-indication à la pratique du sport
 CCAM : Classification Commune des Actes Médicaux
 DPTM : Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée
 FR : Frais réels
 HLF : Honoraires Limites de Facturation
 HN : Hors Nomenclature
 LPP : Liste des Produits et Prestations
 MCO : Médecine - Chirurgie - Obstétrique
 OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 OPTAM-ACO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, Anesthésie - Chirurgie - Obstétrique
 PLV : Prix Limite de Vente
 RO : Régime Obligatoire
 SMR : Service Médical Rendu
 SS : Sécurité Sociale
 SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

Les verres pris en charge sont définis ci-après :

Verres simples

- verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries

Verres complexes

- verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliindriques dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- verres unifocaux sphérocyliindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre -4,00 et +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries

Verres très complexes

- verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliindriques dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries

SERVICES REMPART INCLUS DANS VOTRE COUVERTURE SANTÉ

ACCESSIBLES DEPUIS VOTRE ESPACE ADHÉRENT ET VOTRE APPLICATION REMPART POCKET



Un imprévu de santé, une urgence médicale ?
 Après accord préalable, obtenez la prise en charge de certaines prestations comme l'aide-ménagère, la garde d'enfants et d'animaux de compagnie, le soutien scolaire, l'acheminement de médicaments, des frais médicaux à l'étranger.



Nous prenons soin de votre pouvoir d'achat.
 Bénéficiez de tarifs préférentiels auprès d'enseignes locales et nationales pour réduire vos dépenses du quotidien : équipement de la maison, courses, voyages, loisirs, bien-être, presse, services, hôtels, cinéma, restaurants...
avantages.rempartmutuelle.fr



Les conseillers REMPART SOLIDARITÉ sont à l'écoute pour détecter les moments de rupture de vie. Ils vous accompagnent et vous aident à trouver des solutions concrètes face aux problématiques du quotidien, qu'elles soient familiales, professionnelles ou financières : logement, équilibre budgétaire, perte d'emploi... Ce service unique vous propose des réponses aussi bien matérielles que psychologiques, sociales ou médicales.
solidarites.rempartmutuelle.fr



Ce service de téléconsultation médicale vous permet de consulter un médecin en ligne, où que vous soyez, avec ou sans rendez-vous. REMPART MUTUELLE prend en charge à 100% vos consultations avec un médecin généraliste (hors spécialistes).
medecindirect.fr



0 970 82 81 80 (appel non surtaxé)
rempartmutuelle.fr

